

Entreprise

Comment deux salariés ont pris les rênes de leur boîte

PHOTO CO - CARL GUILLET



A Cholet, l'entreprise AOS est dirigée par deux anciens salariés. Une transmission accomplie.

PAGE 2

Les deux salariés devenus patrons

À Cholet, Eric Laclie et Damien Cosnard ont repris l'an dernier les rênes d'AOS à leur ancien directeur, Michel Bonneau. Une affaire de « pérennité ».

Carl GUILLET
carl.guillet@courrier-ouest.com

Ils sont les nouveaux patrons, mais comptent à eux deux déjà trente ans de boîte. L'an dernier, Eric Laclie et Damien Cosnard ont racheté l'entreprise AOS (Affûtage Outillage Service), spécialiste choletais des outils coupants, à leur directeur, Michel Bonneau.

« Au départ, je n'avais pas l'idée de vendre, confie le fondateur de l'entreprise, aujourd'hui âgé de 65 ans. Mais j'étais démarché toutes les semaines par de gros groupes qui souhaitaient me racheter. L'idée a fait son chemin. »

Un jour, en 2015, les deux quarantennaires frappent à la porte de son bureau, lui exposent leur volonté de reprendre l'affaire. Le patron est rapidement convaincu.

« Mon choix n'a pas été guidé par l'argent. Ce que je cherchais, c'est la pérennité. »

Ancien responsable qualité de la société, Eric Laclie a toujours eu pour objectif de « devenir patron ». « C'était mon projet de vie. Je ne pensais qu'à ça ! »

« Passer de collègues à patron, c'est une vision différente »

DAMIEN COSNARD. Co-directeur d'Affûtage Outillage Service.

Embauché dès sa sortie de l'école par Michel Bonneau, Damien Cosnard, ex-directeur commercial, ne partageait pas « la même finalité, au départ. Et puis je me suis dit, après tout, pourquoi pas moi ? ».

Les deux associés, s'appuient sur une complémentarité qui a séduit leur ancien patron. « Ils ont une vraie connaissance du marché, d'un côté, et une expertise du management interne, de l'autre. » Plus d'un an après la cession, le fondateur d'AOS « constate que le chiffre d'affaires a



Cholet, jeudi dernier. Eric Laclie et Damien Cosnard ont racheté AOS à leur ancien PDG Michel Bonneau, fondateur de l'entreprise (au centre).

augmenté, et que les facteurs humain et technique suivent bien. On peut dire que la transmission est réussie. » AOS compte 23 salariés et sa succursale des Herbiers, Ouest Affûtage, 13 salariés. L'humain est toujours « le poste le plus sensible », souligne Eric Laclie. Passer de salarié à patron est un nouveau paradigme.

« Vis-à-vis du personnel, c'est compliqué au début, raconte Damien

Cosnard. C'étaient des collègues de boulot, des camarades. On se connaît depuis vingt ans. Et du jour au lendemain, on passe de salarié à patron... c'est une vision différente. Vous êtes obligé de vous mettre une barrière. » La passation de pouvoir a duré deux ans avant la cession officielle, toute en douceur. « J'ai aussi fait un travail auprès des salariés pour lever leurs doutes, dit Michel Bonneau. La conti-

nuité, ça les rassure aussi. »

Le temps est au beau fixe pour AOS. Eric Laclie et Damien Cosnard ont dernièrement embauché trois personnes et créé une structure de recherche et développement.

5 %

D'AUGMENTATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

L'an dernier, le chiffre d'affaires d'AOS a continué de croître pour atteindre 2,4 millions d'euros, et celui d'Ouest Affûtage, 2 millions. Il a encore augmenté de 5 % cette année.

À SAVOIR

Quels acquéreurs ?

Au moment du sondage, 45 % des questionnés ne connaissent pas le moindre candidat potentiel au rachat de leur entreprise (ils sont plus de 50 % en Maine-et-Loire).

Parmi eux, une majorité de représentants de l'artisanat et du secteur des services.

Quel profil souhaitent-ils pour reprendre leur affaire ? Plus de la moitié (55 %) avoue leur préférence pour un repreneur externe à l'entreprise.

Un quart, pour une reprise en interne (lire témoignage plus haut) et enfin, 20 % penchent pour une solution « familiale ».

Les chefs d'entreprise de plus de 20 salariés sont les plus enclins à favoriser ces solutions proches (interne ou familiale).

Des chefs d'entreprise souvent mal préparés

Même lorsqu'ils envisagent de transmettre à court terme leurs sociétés, nombre d'entrepreneurs des Pays de la Loire ne savent pas trop comment s'y prendre. C'est ce que révèle une étude régionale menée par la CPME. Les artisans sont les plus exposés.

L'impréparation à la cession d'entreprise est une réalité tenace. Une étude menée au cours du 1^{er} trimestre par la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) le confirme à l'échelle des Pays de la Loire. Par téléphone ou en ligne, 582 entrepreneurs de la région âgés de + 55 ans y ont participé, formant un échantillon suffisamment représentatif pour que leurs réponses fassent sens. Un quart de ces sondés exercent en Maine-et-Loire (la moitié en Loire-Atlantique) et une grande majorité (88 %) représente des entreprises de moins de

20 salariés.

56 % concernés à moyen terme
C'est le premier enseignement de l'étude. 20 % des sondés y confirment vouloir céder leur entreprise d'ici un an et plus de 50 % dans les deux ans. Près d'un tiers veut même la transmettre avant la retraite. Les représentants des secteurs de l'artisanat et du commerce sont majoritaires parmi ces projets de transmission.

Réelle méconnaissance

Plus de la moitié des chefs d'entreprises interrogés (51,5 %) indiquent ne pas avoir engagé de démarche pour préparer la cession de leur société. Et à peu près l'équivalent avoue ne pas connaître les acteurs professionnels susceptibles de les accompagner dans cette étape, à l'exception près de... leur expert-comptable. Pas illogique. À noter que les entrepreneurs de Maine-et-Loire sont moins nombreux (40 %) à ne pas avoir en-



L'impréparation à la cession d'entreprise est une réalité tenace. Illustration archives CO

core entrepris de démarche.

Et après la cession ?

23 % des sondés ne savent pas ce qu'ils feront après la transmission de leur entreprise et 52 % ne savent pas à combien s'établiront leurs re-

venus. Plus d'un tiers avoue ne pas connaître la valeur de leur entreprise et 52 % n'ont pas mesuré les incidences fiscales de la cession (57 % en Maine-et-Loire). Là encore, les chefs d'entreprise de moins de quatre salariés sont les plus concernés.